



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCES-VERBAL n°4

22 Novembre 2021

Ligue de Football de Normandie

Présents : M. BERLY Jean Michel, M. CHAPILLON Jean Claude, M. LEFEBVRE Christian, M. ANDEOLE Éric, M. ROUELLE Maurice (par Visio)

Excusés : M. COLOMBIER Alain. M. PROST Philippe

Assistent : Mme ROUSSEL Manon, Service administratif de LISIEUX Secrétaire de la CRTIS de la LFN.

Prochaine réunion le lundi 17 janvier 2022 à 10 heures

DISTRICT DU CALVADOS

1 – CLASSEMENTS

1.1 – Classement initiaux

- **MEZIDON VALLEE D'AUGE**

Stade JULES LADOUMEGUE 3 – NNI 144310103

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T7.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 08 Novembre 2021 par Monsieur CHAPILLON Jean Claude, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 09 Octobre 2018.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T7** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **MEZIDON VALLEE D'AUGE**

Stade JULES LADOUMEGUE 4 – NNI 144310104

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T7.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 08 Novembre 2021 par Monsieur CHAPILLON Jean Claude, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 09 Octobre 2018.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T7** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **MEZIDON VALLEE D'AUGE**

Stade JULES LADOUMEGUE 5 – NNI 144310105

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau A8.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 08 Novembre 2021 par Monsieur CHAPILLON Jean Claude, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 09 Octobre 2018.

Il est proposé le classement des installations au **niveau A8** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **MEZIDON VALLEE D'AUGE**

Stade JULES LADOUMEGUE 6 – NNI 144310106

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau A8.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 08 Novembre 2021 par Monsieur CHAPILLON Jean Claude, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 09 Octobre 2018.

Il est proposé le classement des installations au **niveau A8** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **VILLERS BOCAGE**

Stade MUNICIPAL 3 – NNI 147520103

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T4.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 27 Octobre 2021 par Monsieur CHAPILLON Jean Claude, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T4** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

La CRTIS note que l'aire de jeu en pelouse naturelle n'est pas réceptionnée par le propriétaire.

Dans l'attente de cette réception, l'installation ne peut pas être utilisé en compétition officiel.

1.2 – Confirmation de niveau de classement

- **DEAUVILLE**

Stade COMMANDANT HEBERT 1 – NNI 147150101

Cette installation était classée au niveau 4 jusqu'au 17 Mars 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T3.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué en Novembre 2021 par Monsieur CHAPILLON Jean Claude, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T3**.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 19 Novembre 2021.

- **LANDELLES ET COUIGNY**

Stade MUNICIPAL – NNI 143520101

Cette installation est classée au niveau T6 jusqu'au 12 Décembre 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T7.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 17 Septembre 2021 par Monsieur DAROIT Stéphane, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T7** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **SOULEUVRE EN BOCAGE**

Stade JULES BREHIER 1 – NNI 140610101

Cette installation était classée au niveau T5 jusqu'au 26 Janvier 2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 17 Septembre 2021 par Monsieur DAROIT Stéphane, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public du 23 Septembre 2021

Il est proposé le classement des installations au **niveau T6** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2021.

La CRTIS recommande le passage à 100m sur la longueur de l'aire de jeu.

1.2– Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov

2.2. Classements Niveaux T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN.

- **VILLERS BOCAGE**

Stade MUNICIPAL 2 – NNI 147520102

Cette installation était classée au niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 05 Juin 2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 27 Octobre 2021 par Monsieur CHAPILLON Jean Claude, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public du 05 Décembre 2019.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5 SYN** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN.

2.4. Tests in situ de maintien de classement.

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique.

4.2. Installations équipées d'un arrosage

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux

- **BLAINVILLE SUR ORNE**

Stade ROGER COUDERC 1 – NNI 140760101

Eclairage moyen : 206 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.40

Facteur d'uniformité U2h : 0.61

Il est proposé le classement de l'éclairage LED en **niveau E6** pour quatre ans soit jusqu'à l'échéance du 22 Novembre 2025.

8.2. Confirmation de classement

- **CAEN**

Stade MAURICE FOUQUE – NNI 141180201

Eclairage moyen : 235 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.53

Facteur d'uniformité U2h : 0.71

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E5** pour deux ans soit jusqu'à l'échéance du 22 Novembre 2023.

- **MEZIDON VALLEE D'AUGE**

Stade JULES LADOUMEGUE 1 – NNI 144310101

Eclairage moyen : 267 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.66

Facteur d'uniformité U2h : 0.78

Il est proposé le classement de l'éclairage LED en **niveau E5** pour quatre ans soit jusqu'à l'échéance du 22 Novembre 2025.

- **VILLERS BOCAGE**

Stade MUNICIPAL 3 – NNI 147520103

Eclairage moyen : 209 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.55

Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** pour deux ans soit jusqu'à l'échéance du 22 Novembre 2023.

8.3. Affaires Diverses Eclairages

- **DIVES SUR MER**

Stade ANDRE HEURTEMATTE 1 – NNI 142250101

Mail du 9 Novembre 2021 de Mr DESHEULLES faisant suite au rapport de délégation de Mr LEPROVOST, délégué de la rencontre du match SU DIVES CABOURG FB – DIEPPE FC jouée sur le Stade ANDRE HEURTEMATTE 1 /

« Défaillance de l'éclairage à la 40^{ème} mn, les 3 projecteurs d'un pylône (près de la tribune) se sont éteints et n'ont pu être réparés »

Une visite de la CDTIS est prévue le 23 Novembre 2021.

8.4. Avis préalable

DISTRICT DE L'EURE

1 – CLASSEMENTS

1.1– Classement initiaux

- **IVRY LA BATAILLE**

Stade ROBERT LATOUCHE 2 – NNI 273550102

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau A8.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 03 Novembre 2021 par Monsieur MORICEAU Pierre, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

Il est proposé le classement des installations au **niveau A8 S** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **IVRY LA BATAILLE**

Stade ROBERT LATOUCHE 3 – NNI 273550103

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau A8.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 03 Novembre 2021 par Monsieur MORICEAU Pierre, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

Il est proposé le classement des installations au **niveau A8** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

1.2– Confirmation de niveau de classement

- **VAL DE REUIL**

PARC DES SPORTS 1 – NNI 277010101

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 01 Juin 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 04 Novembre 2021 par Monsieur MORICEAU Pierre, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 20 Février 2020

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

1.3 – Changements de niveau de classement

- **AILLY**

Stade MUNICIPAL 1 – NNI 270050101

Cette installation est classée au niveau T6 jusqu'au 08 Novembre 2022.

Cette installation sera classée **niveau T6** après signature de la demande par le propriétaire.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov

2.2. Classements Niveaux T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN.

2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN.

2.4. Tests in situ de maintien de classement.

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique.

4.2. Installations équipées d'un arrosage

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

- **CONCHES EN OUCHE**

Stade RENE BAILLEAU 2 – NNI 271650102

Mail du 18 Novembre de Mr BERLY suite à une demande de modification de terrain pour la rencontre US CONCHES 1 – SC THIBERVILLE 1 concernant le terrain RENE BAILLEAU 2.

« La CRTIS donne un DERNIER AVIS TECHNIQUE FAVORABLE pour l'utilisation de ce terrain.

Ce terrain équipé d'une aire de jeu en gazon synthétique n'est plus classé depuis le 03 septembre 2019. Les tests in situ de 2019 font état de résultats sur la sécurité des pratiquants à la limite. Depuis 2 ans, ceux-ci ont dû encore se dégrader.

Le terrain en herbe n'est plus classé lui aussi depuis le 31 mai 2020.

Aucun match de compétition ne devrait être programmé sur ces installations.

Il est impératif que le District procède au classement de ces installations dans les plus brefs délais. »

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux

8.2. Confirmation de classement

8.3 Affaires Diverses

8.4 Avis préalable

DISTRICT DE L'ORNE

1 – CLASSEMENTS

1.1 – Classement initiaux

1.2 – Confirmation de niveau de classement

- **COULONGES SUR SARTHE**

Stade JULES MAUBERT – NNI 612580101

Cette installation était classée au niveau T5 jusqu'au 30 Juin 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 28 Octobre 2021 par Monsieur ANDEOLE Eric, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 28 Octobre 2021.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

1.3 – Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov

2.2. Classements Niveaux T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN.

2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN.

2.4. Tests in situ de maintien de classement.

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique.

4.2. Installations équipées d'un arrosage

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux

- **COULONGES SUR SARTHE**

Stade JULES MAUBERT – NNI 612580101

Eclairage moyen : 158 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.44

Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** pour deux ans soit jusqu'à l'échéance du 22 Novembre 2023.

- **DOMFRONT**

COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 611450101

Eclairage moyen : 120 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.52

Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** pour deux ans soit jusqu'à l'échéance du 22 Novembre 2023.

- **L'AIGLE**

Stade RENE FOISY – NNI 612140101

Eclairage moyen : 222 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.18

Facteur d'uniformité U2h : 0.25

La CRTIS ne peut classer cet éclairage ;

Les compétitions ne peuvent pas se dérouler **en nocturne** sur cette installation.

8.2. Confirmation de classement

8.3 Affaires Diverses

8.4 Avis préalable

DISTRICT DE LA MANCHE

1 – CLASSEMENTS

1.1– Classement initiaux

- **AVRANCHES**

PLAINE DE JEUX LE ROCHER 2 – NNI 500250302

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 01 Octobre 2021 par Monsieur ROUELLE Maurice, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public du 25 Octobre 2021.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T7** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **AVRANCHES**

PLAINE DE JEUX LE ROCHER 3 – NNI 500250303

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 SYN.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 01 Octobre 2021 par Monsieur ROUELLE Maurice, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public du 25 Octobre 2021.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T7 SYN Provisoire** pour six mois, soit jusqu'à l'échéance du 27 Mars 2022.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 19 Novembre 2021.

- **AVRANCHES**

PLAINE DE JEUX LE ROCHER 4 – NNI 500250304

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T7.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 01 Octobre 2021 par Monsieur ROUELLE Maurice, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public du 25 Octobre 2021.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T7** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **AVRANCHES**

PLAINE DE JEUX LE ROCHER 5 – NNI 500250305

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T7.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 01 Octobre 2021 par Monsieur ROUELLE Maurice, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public du 25 Octobre 2021.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T7** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

1.2– Confirmation de niveau de classement

- **AVRANCHES**

Stade DU ROCHER 1 – NNI 500250401

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 30 Juin 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 01 Octobre 2021 par Monsieur PAUTRET Hervé, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public du 18 Juin 2004.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **AVRANCHES**

PLAINE DE JEUX LE ROCHER 1 – NNI 500250301

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 30 Juin 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 01 Octobre 2021 par Monsieur ROUELLE Maurice, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public du 25 Octobre 2021.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **BRIX**

Stade LOUIS LAUNEY – NNI 500870101

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 30 Juin 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 13 Octobre 2021 par Monsieur ROUELLE Maurice, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public du 21 Octobre 2021.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

Stade JEAN JAURES – NNI 501290201

Cette installation était classée au niveau 4 jusqu'au 25 Janvier 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T4.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 10 Septembre 2021 par Monsieur VILLETTE Remi, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public du 25 Octobre 2004.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T4** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **PERCY EN NORMANDIE**

Stade RENE LECAPLAIN 1 – NNI 503930101

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 06 Mars 2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 08 Septembre 2021 par Monsieur PAUTRET Herve, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **VILLEDIEU LES POELES**

Stade LA HAUTMONNIERE 1 – NNI 506390101

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 30 Juin 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 07 Octobre 2021 par Monsieur PAUTRET Herve, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public du 02 Septembre 1998.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

1.5– Changements de niveau de classement

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

Stade GEORGES FATOME PT MARAIS 2 – NNI 501290902

Cette installation était classée au niveau T7 Prov jusqu'au 30 Juin 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 23 Septembre 2021 par Monsieur PAUTRET Herve, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5 SYN** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **ST PLANCHERS**

Stade MUNICIPAL – NNI 505410101

Cette installation était classée au niveau 6 jusqu'au 30 Juin 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 23 Septembre 2021 par Monsieur PAUTRET Herve, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public du 26 Novembre 1999.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T6** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1. Classements provisoires : T7 Prov
- 2.2. Classements Niveaux T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN.
- 2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN.
- 2.4. Tests in situ de maintien de classement.

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique.
- 4.2. Installations équipées d'un arrosage
- 4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

- **AVRANCHES**

Stade RENE FENOUILLERE N°2 – NNI 500250102

Mail du 16 Novembre 2021 de Mr DESHEULLES faisant suite au rapport de Mr BINET Patrick, délégué de la rencontre US AVRANCHES MSM – US ORLEANS LOIRET concernant le terrain René FENOUILLERE 2.

« Dangerosité de la main courante en béton par rapport à l'aire de jeu »

La CRTIS donne un **Avis Technique Défavorable** pour toutes compétitions sur le terrain.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

Stade DES FOURCHES – NNI 501291601

Eclairage moyen : 115 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.40

Facteur d'uniformité U2h : 0.44

Il est proposé le classement de l'éclairage LED en **niveau E7** du règlement de l'éclairage jusqu'au 22 Novembre 2025.

- **CONTRIERES**

Stade RENE LECUYER – NNI 501400101

Eclairage moyen : 106 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.40

Facteur d'uniformité U2h : 0.54

Il est proposé le classement de l'éclairage LED en **niveau E7** du règlement de l'éclairage jusqu'au 22 Novembre 2025.

- **LE DEZERT**

Stade MUNICIPAL – NNI 501610101

Eclairage moyen : 77 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.40

Facteur d'uniformité U2h : 0.47

Il est proposé le classement de l'éclairage LED en **niveau E7** du règlement de l'éclairage jusqu'au 22 Novembre 2023.

8.2. Confirmation de classement

- **AVRANCHES**

Stade RENE FENOUILLERE N°1 – NNI 500250101

Eclairage moyen : 452 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.62

Facteur d'uniformité U2h : 0.73

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E4** du règlement de l'éclairage.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 19 Novembre 2021.

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

Stade MAURICE POSTAIRE – NNI 501290101

Eclairage moyen : 309 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.52

Facteur d'uniformité U2h : 0.74

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E5** du règlement de l'éclairage jusqu'au 22 Novembre 2023.

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

Stade JEAN JAURES – NNI 501290201

Eclairage moyen : 225 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.50

Facteur d'uniformité U2h : 0.75

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E5** du règlement de l'éclairage jusqu'au 22 Novembre 2023.

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

Stade LEO LAGRANGE 1 – NNI 501290301

Eclairement moyen : 218 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.52

Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E5** du règlement de l'éclairage jusqu'au 22 Novembre 2023.

- **DUCEY LES CHERIS**

Stade ANDRE DEBESNE 1 – NNI 501680101

Eclairement moyen : 265 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.50

Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E5** du règlement de l'éclairage jusqu'au 22 Novembre 2023.

- **GRANVILLE**

Stade LOUIS DIOR 1 – NNI 502180101

Eclairement moyen : 369 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.53

Facteur d'uniformité U2h : 0.71

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E4** du règlement de l'éclairage.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 19 Novembre 2021.

- **JULLOUVILLE**

Stade MUNICIPAL – NNI 500660101

Eclairement moyen : 148 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.40

Facteur d'uniformité U2h : 0.64

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 22 Novembre 2023.

- **SAINT PAIR SUR MER**

Stade DU CROISSANT 1 – NNI 505320101

Eclairage moyen : 185 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.40

Facteur d'uniformité U2h : 0.72

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 22 Novembre 2023.

- **VILLEDIEU LES POELES**

Stade DE LA HAUTMONIERE 1 – NNI 506390101

Eclairage moyen : 165 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.61

Facteur d'uniformité U2h : 0.78

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 22 Novembre 2023.

8.3 Affaires Diverses

8.4 Avis préalable

DISTRICT DE SEINE MARITIME

1 – CLASSEMENTS

1.1 – Classement initiaux

- **OISSEL SUR SEINE**

Stade MARCEL BILLARD 4 – NNI 764840104

Cette installation est classée au niveau T7 SYN Provisoire jusqu'au 31 décembre 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 SYE.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 09 Novembre 2021 par Monsieur LEDOUX Thierry, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au **niveau T3 SYN**.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 19 Novembre 2021.

- **YVETOT**

Stade MUNICIPAL 3 – NNI 767580103

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau A8.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 09 Novembre 2021 par Monsieur LEFEBVRE Christian, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au **niveau A8** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **YVETOT**

Stade MUNICIPAL 4 – NNI 767580104

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau A8.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 09 Novembre 2021 par Monsieur LEFEBVRE Christian, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au **niveau A8** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

- **YVETOT**

Stade MUNICIPAL 5 – NNI 767580105

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau A8.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 09 Novembre 2021 par Monsieur LEFEBVRE Christian, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au **niveau A8** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

1.2 – Confirmation de niveau de classement

- **LE GRAND QUEVILLY**

Stade PIERRE LEFRANCOIS – NNI 763220601

Cette installation était classée au niveau T3 jusqu'au 07 Novembre 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 SYE.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 10 Mai 2021 par Monsieur LAUGEROTTE Raymond, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public du 23 Avril 2010.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T3 SYN**.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 19 Novembre 2021

- **PREAUX**

Stade GEORGES DURIEU – NNI 765090101

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 07 Juin 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 10 Mai 2021 par Monsieur LAUGEROTTE Raymond, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

1.3 – Changements de niveau de classement

- **YVETOT**

Stade MUNICIPAL 1 – NNI 767580101

Cette installation est classée au niveau T5 SYN jusqu'au 12 Septembre 2028.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 SYN.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 09 Novembre 2021 par Monsieur LEFEBVRE Christian, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au **niveau T3 SYN**.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 19 Novembre 2021.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov

2.2. Classements Niveaux T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN.

- **OISSEL SUR SEINE**

Stade MARCEL BILLARD 3 – NNI 764840103

Cette installation était classée au niveau T7 SYN Provisoire jusqu'au 21 Novembre 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 09 Novembre 2021 par Monsieur LEDOUX Thierry, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au **niveau T4 SYN** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 Novembre 2031.

2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN.

2.4. Tests in situ de maintien de classement.

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique.

4.2. Installations équipées d'un arrosage

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

- **CLEON**

COMPLEXE SPORTIF OSTERMEYER 2 – NNI 761780102

Mail du 18 Novembre de Mr BERLY à la suite d'une demande de modification de terrain pour le match CLEON C.O. 1 – ST MARCEL AS 1 sur le terrain SPORTIF OSTERMEYER 2.

« La CRTIS donne un avis technique favorable uniquement pour cette rencontre.

L'installation n'est plus classée depuis le 03 avril 2020 et les tests sur le gazon synthétique n'ont pas été transmis après les 10 années d'utilisation.

Aucune rencontre officielle ne devrait être programmée sur cette installation tant que l'installation n'est pas classée. »

- **LE GRAND QUEVILLY**

Stade PIERRE LEFRANCOIS - NNI 763220601

Mail du 08 Novembre 2021 de Mr DESHEULLES à la suite du rapport de délégation du match FC DE ROUEN 1899 – FC GIDORS VEXIN NORMAND 27 sur le terrain PIERRE LEFRANCOIS.

« Absence d'eau chaude dans le vestiaire des arbitres »

Le terrain est en cours de classement par la FFF.

- **LE HAVRE**

Stade JACQUES PERCEPIED – NNI 763510601

Mail du 16 Novembre 2021 de Mr DESHEULLES faisant suite au rapport de Mr BARUBE Rodolphe, délégué de la rencontre HAVRE AC – AS VITRE concernant le terrain JACQUES PERCEPIED.

« Problème de clenche dans les vestiaires joueurs est aussi dans les douches arbitres pour la pression de la pomme de douche et pour la lumière qui est équipé d'un détecteur de mouvement donc quand l'arbitre prend sa douche il ne peut rallumer la lumière »

La CRTIS demande à la CDTIS de visiter l'installation.

- **LE HAVRE**

Stade DU MONT GAILLARD – NNI 763511401

Mail du 08 Novembre 2021 de Mr DESHEULLES faisant suite au rapport de Mr KULHANECK François délégué sur la rencontre ES DU MONT GAILLARD – AL DEVILLE MAROMME concernant le terrain du MONT GAILLARD 1.

« Absence de traçage de la zone technique et danger sur l'abri de touche »

Une visite à été faite par la CDTIS le 10 Novembre 2021, la zone doit être repeinte et le banc de touche réparé.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux

- **BARENTIN**

Stade JOSEPH GUILLEMOT 2 – NNI 760570102

Eclairage moyen : 183 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.35

Facteur d'uniformité U2h : 0.61

Il est proposé le classement de l'éclairage LED en **niveau E7** du règlement de l'éclairage jusqu'au 22 Novembre 2025.

- **OISSEL SUR SEINE**

Stade MARCEL BILLARD 3 – NNI 764840103

Eclairage moyen : 179 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.56

Facteur d'uniformité U2h : 0.73

Il est proposé le classement de l'éclairage LED en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 22 Novembre 2025.

8.2. Confirmation de classement

- **GONFREVILLE L'ORCHER**

STADE MAURICE BAQUET 1 – NNI 763050101

Eclairage moyen : 360 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.73

Facteur d'uniformité U2h : 0.86

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E4**.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 19 Novembre 2021.

- **OISSEL SUR SEINE**

Stade MARCEL BILLARD 1 – NNI 764840101

Eclairage moyen : 512 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.65

Facteur d'uniformité U2h : 0.79

Il est proposé le classement de l'éclairage LED en **niveau E4**.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 19 Novembre 2021.

- **OISSEL SUR SEINE**

Stade MARCEL BILLARD 2 – NNI 764840102

Eclairage moyen : 204 Lux
Facteur d'uniformité U1h : 0.44
Facteur d'uniformité U2h : 0.64

Il est proposé le classement de l'éclairage LED en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 22 Novembre 2025.

- **OISSEL SUR SEINE**

Stade MARCEL BILLARD 4 – NNI 764840104

Eclairage moyen : 485 Lux
Facteur d'uniformité U1h : 0.54
Facteur d'uniformité U2h : 0.73

Il est proposé le classement de l'éclairage LED en **niveau E4**.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 19 Novembre 2021.

- **SAINT AUBIN SUR SCIE**

Stade JEAN DASNIAS 1 – NNI 765650101

Eclairage moyen : 501 Lux
Facteur d'uniformité U1h : 0.57
Facteur d'uniformité U2h : 0.75

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E4**.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 19 Novembre 2021.

- **YVETOT**

Stade MUNICIPAL 1 – NNI 767580101

Eclairage moyen : 268 Lux
Facteur d'uniformité U1h : 0.54
Facteur d'uniformité U2h : 0.74

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E5** du règlement de l'éclairage jusqu'au 22 Novembre 2023.

8.3 Affaires Diverses

8.4 Avis préalable

- **SAINT PIERRE LES ELBEUF**

Stade LES HAUTS VENTS 1 – NNI 766400201

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable sur le projet de construction d'un bâtiment de vestiaires pour un niveau de classement envisagé T3 (anciennement T4), reçue au District en date 24 août 2021.

Au regard des éléments reçus et après étude par la CRTIS :

La CRTIS donne un **Avis technique défavorable** sur ce projet.

Les surfaces des vestiaires arbitres hors douches et sanitaires ne sont pas conformes 7m² prévus au lieu de 12m² et 3,60m² prévus au lieu de 8 m².

- **OURVILLE EN CAUX**

Stade GASTON LECOQ RENÉ DESCHAMPS 2 – NNI 764900102

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable sur le projet d'amélioration de l'éclairage d'entraînement avec ajouts de poteaux et changement des lampes par passage en technologie LED, reçue au District en date 19 juillet 2021.

Au regard des éléments reçus et après étude par la CRTIS :

La CRTIS donne un **avis technique favorable** pour ce projet (sans classement futur de l'éclairage)